

COMPTE RENDU PRESSE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le seize juillet à 18h30, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le neuf juillet deux mil vingt-quatre, se sont réunis sous la Présidence de Michel HARDOUIN, Maire.

1- Cantine municipale – Tarification sociale – Renouvellement de la convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le renouvellement, au 1^{er} septembre 2024, de la convention triennale « tarification sociale des cantines scolaires » permettant aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 € maximum ainsi que l'avenant EGAlim n°2 associé (50% de produits durables et de qualité dont 20 % de bio) à cette nouvelle période,
- FIXE la grille tarifaire suivante pour le repas scolaire pris à la cantine municipale à compter du 1^{er} septembre 2024 :

	Tarifs au 01/09/2024
QF > 1 050	3,60 €
1 000 < QF ≤ 1 050	3,50 €
QF ≤ 1000	1 €
Adultes	5 €

- MAINTIENT, comme le prévoit le règlement de la cantine, la majoration de 50 % du prix du repas pour les enfants non-inscrits et participant au repas. La majoration se fera sur la base du repas à 3,60 €. Ainsi, 1,80 € de majoration seront donc appliqués pour l'ensemble des tarifs aux enfants non-inscrits et participant au repas.

2- Activités sportives périscolaires pour les enfants de la commune proposées par l'amicale laïque de Cancale - Subvention communale 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'octroi d'une somme de 500 € à l'amicale laïque de Cancale pour 2024 qui propose aux enfants de la commune des activités sportives périscolaires et les y achemine via une navette.

3- Syndicat Départemental d'Energie 35 - Installation de bornes de recharge pour Véhicules Electriques - Adhésion au groupement de propriétaires fonciers et autorisation de signer les Appels à Manifestation d'Intérêt.

Afin de permettre l'implantation sur la commune de bornes de recharge pour véhicules électriques,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de propriétaires fonciers,
- AUTORISE l'adhésion de la commune à ce groupement.

4- Syndicat Départemental d'Energie 35 – Rénovation de l'éclairage public (remplacement de boules).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'étude sommaire visant à remplacer toutes les lanternes de type « boule » présentes sur la commune.